



Commandement de saisie en matière immobiliere

Par Visiteur

NOUS AVONS RECU UN COMMANDEMENT DE PAYER SAISIE IMMOBILIERE
CAR NOUS AVONS DES ECHEANCES DE PRET EN RETARD SUITE A UNE GRAVE MALADIE - ON PEUT REGLER
NOTRE DETTE SUR 2 OU 3 MOIS EST CE POSSIBLE SACHANT QUE SUR LE COMMANDEMENT IL EST MARQUE
8 JOURS -

CORDIALEMENT

Par Visiteur

Chère madame,

NOUS AVONS RECU UN COMMANDEMENT DE PAYER SAISIE IMMOBILIERE
CAR NOUS AVONS DES ECHEANCES DE PRET EN RETARD SUITE A UNE GRAVE MALADIE - ON PEUT REGLER
NOTRE DETTE SUR 2 OU 3 MOIS EST CE POSSIBLE SACHANT QUE SUR LE COMMANDEMENT IL EST MARQUE
8 JOURS -

Oui, c'est tout à fait possible à condition d'obtenir l'accord du créancier.

A ce titre, je vous invite à prendre contact avec ce dernier afin de lui proposer votre arrangement. S'il refuse, il n'est toutefois pas dit que le juge de l'exécution autorise la saisie immobilière. En effet, votre proposition est manifeste ici d'une bonne volonté et un paiement sous 2-3 mois est très raisonnable.

Très cordialement.